

résidence

Depuis 2007, le Parc Saint Léger, Centre d'art contemporain propose deux fois par an des résidences de trois mois dédiées à la jeune création, les résidences secondaires.

Avec les Résidences secondaires, le Parc Saint Léger souhaite repérer, soutenir, produire et diffuser les pratiques émergentes françaises et européennes.

En s'engageant dans la production mais également en favorisant un accès aux réseaux nationaux et internationaux, le Centre d'art entend mettre à disposition des jeunes artistes des moyens techniques et humains opérants et demeurer attentif à la singularité de leurs démarches.

La vocation affichée des résidences secondaires est bien de proposer aux artistes une étape significative dans leur pratique artistique.

Implantée dans une ancienne station thermale, au cœur d'un parc de verdure à deux heures de Paris, le Parc Saint Léger a développé depuis

1998 un important programme d'expositions et a renforcé son action auprès des artistes par les résidences, la production d'œuvres, et la mise en place d'une programmation hors les murs sur le territoire départemental.

Conditions d'éligibilité : Artiste diplômé d'une école d'art et/ou sorti d'un cursus scolaire depuis moins de cinq ans.

Conditions d'accueil : -Mise à disposition d'un appartement privatif et d'un atelier sur le site

même du Centre d'art

-Bourse de résidence de 4000 euros comprenant défraiements et production

-1 aller retour domicile-Centre d'art pris en charge

-Organisation d'un voyage de rencontres professionnelles de 4 jours à Paris ou dans une ville française ou européenne du choix de l'artiste dans la limite du respect du budget de prospection.

Prise de rendez-vous par le Centre d'art avec des professionnels (galeristes, critiques, directeurs d'institutions...) en concertation avec l'artiste.

À l'issue de la résidence, les artistes pourront être invités à présenter leur travail selon des modalités à convenir en concertation avec le Centre d'art.

Sélection des candidatures : Les candidatures devront comporter:

-Un dossier papier ou CD du travail de l'artiste comportant des visuels d'œuvres et/ou d'expositions, DVD pour travaux vidéos.

-Un texte sur le travail (1 page maximum)

-Un projet artistique spécifique en relation avec le contexte sera apprécié, mais ne revêt pas de caractère obligatoire

-Un curriculum vitae

Date limite de réception des dossiers: 17 mai 2008, cachet de la poste faisant foi

Date des résidences 2008-2009: octobre-décembre 2008 et mars-mai 2009

Parc Saint Léger - Centre d'art contemporain - avenue Conti - 58320 POUQUES-LES-EAUX - t .03 86 90 96 60 - f 03 86 90 96 61 - contact@parcsaintleger.fr -

www.parcsaintleger.fr

Pour toute information complémentaire, contacter Kristell Guillou, Chargée de la communication au 03 86 90 96 60 ou contact@parcsaintleger.fr.

Le Parc Saint Léger-Centre d'art contemporain est soutenu par le Conseil Général de la Nièvre, la Drac Bourgogne, le Conseil Régional Bourgogne, la Ville de Pougues-les-Eaux.